

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

4^{ème} trimestre 2018

- Délibération n°109 : Contrat Départemental de Développement Intercommunal (C.D.D.I) « troisième génération » 2018-2021 - Demande de subventions
- Délibération n°110 : Etude pré-opérationnelle pour le développement des sports et loisirs de nature sur le secteur des Roches Bleues - Demande de subvention
- Délibération n°111 : Tarifs municipaux – camping saison 2019
- Délibération n°112 : Admission en non-valeur
- Délibération n°113 : Concours « Maisons et Fermes Fleuries » - Récompenses
- Délibération n°114 : Acceptation remboursement de sinistre
- Délibération n°115 : Extension du réseau Eclairage Public – Demande de subvention
- Délibération n°116 : Transformation de poste – services techniques
- Délibération n°117 : Transformation de poste – service administratif
- Délibération n°118 : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHVS)
- Délibération n°119 : **Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités – Additif**
- Délibération n°120 : **Conventions de mise à disposition des services municipaux pour l'entretien des zones d'activités économiques communautaires – Avenants**
- Délibération n°121 : **Mise en place d'une démarche d'adressage – Dénomination et numérotation de voie communale**
- Délibération n°122 : **Cession d'une parcelle de terrain cadastrée section AT n°135 sise « La Ville » à Aix-sur-Vienne**
- Délibération n°123 : Foires et Marchés – **Mise en œuvre d'une procédure de passation d'un contrat de concession : délégation de service public par voie d'affermage**
- Délibération n°124 : Règlement Intérieur – Ecole municipale de musique
- Délibération n°125 : Convention de partenariat avec le réseau DIABLIM – Avenant n°4
- Délibération n°126 : Convention de location à titre précaire et révocable – **garage 1 rue d'Isly – Reconduction**
- Délibération n°127 : Convention pour la prise de repas au Restaurant Scolaire
- Délibération n°128 : Admissions en non-valeur
- Délibération n°129 : Etude pré-opérationnelle pour le développement des sports et loisirs de nature sur le secteur des Roches Bleues - Demande de subvention, rectificatif
- Délibération n°130 : Réfection des sols école maternelle G.E Clancier – Demande de subvention
- Délibération n°131 : Recensement de la Population – Recrutement des Agents recenseurs

- Délibération n°132 : **Service public de l'assainissement** – Prolongation du contrat de délégation de service public en cours
- Délibération n°133 : **Déploiement des Infrastructures de très haut débit, fibre optique jusqu'à l'abonné** (FTTH – Fiber To The Home) – Acquisition foncier – Modificatif
- Délibération n°134 : Election des membres de la commission de concession et de délégation de service public à caractère permanent
- Délibération n°135 : Commission de contrôle en matière électorale – Désignation des membres
- Délibération n°136 : Décision modificative n°1 – Budget Commune
- Délibération n°137 : Décision modificative n°1 – Budget Annexe Restaurant Scolaire
- Délibération n°138 : Requalification urbaine du secteur Mairie/place René Gillet – Autorisation de Programme /Crédits de paiement – Modification
- Délibération n°139 : **Versement d'une subvention** – Budget Annexe Restaurant Scolaire
- Délibération n°140 : **Versement d'une subvention** – Budget Annexe CCAS
- Délibération n°141 : **Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement** – Budget Commune
- Délibération n°142 : **Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement** – Budget Annexe Restaurant Scolaire
- Délibération n°143 : **Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement** – Budget Annexe Assainissement
- Délibération n°144 : **Tarifs municipaux pour l'année 2019**
- Délibération n°145 : Remboursement indemnités de sinistre
- Délibération n°146 : Convention de mise à disposition de personnel auprès de la Communauté de Communes du Val de Vienne – Avenant n°6
- Délibération n°147 : Transformation de poste – Service Administratif
- Délibération n°148 : Redevance appliquée à la Commune de Saint-Priest-sous-Aixe – Raccordement des **Eaux Usées sur la station d'épuration de Panguet**
- Délibération n°149 : **Redevance assainissement pour l'année 2019**
- Délibération n°150 : Convention de mise à disposition de locaux – Vannerie Traditionnelle Emmanuel PUYBONNIEUX – Avenant n°5
- Délibération n°151 : Convention de mise à disposition de parcelles de terrain non bâti cadastrées section AS n°180 et 230 sises Moulin Moreau - Vannerie Traditionnelle Emmanuel PUYBONNIEUX
- Délibération n°152 : **Convention de droit d'usage pour l'installation d'équipements de communications électroniques**
- Délibération n°153 : Construction de préaux, groupe scolaire Robert Doisneau – Demande de subvention

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Martine CELAS, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Noëlle DUMOND, Madame Aurélie CLAVEAU, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Florence LE BEC, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Madame Christine ROULIERE, Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Philippe ROUDIER, Madame Christelle THORE.

Représentés : Monsieur Patrice POT par Monsieur Serge MEYER, Monsieur Yves JASMAIN par Monsieur Xavier ABBADIE, Monsieur Guy MARISSAL par Madame Christine ROULIERE, Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES par Monsieur René ARNAUD, Madame Annie LABRACHERIE par Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Yohan NGUYEN par Madame Christelle THORE, Monsieur Pierre LE COZ par Monsieur Jean-Marie FARGES.

Secrétaire de séance : Madame Monique LE GOFF

AFFAIRES FINANCIERES

**109- Contrat Départemental de Développement Intercommunal (C.D.D.I) « troisième génération »
2018-2021 - Demande de subventions**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour les projets suivants :
 - Construction d'une halle des sports et loisirs à Aix-sur-Vienne
 - Réhabilitation d'une ancienne grange en école de danse

Opération	Montant HT	Financier
Construction d'une halle des sports et loisirs	414 500 €	Etat (DETR) : 103 625 €
		Conseil Départ.: 49 500 €
		Commune : 261 375 €
Réhabilitation d'une ancienne grange en école de danse	248 700 €	Conseil Départ. : 30 000 €
		Commune : 218 700 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

110- Etude pré-opérationnelle pour le développement des sports et loisirs de nature sur le secteur des Roches Bleues – Demande de subvention

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine (programme européen LEADER 2014-2020) pour le projet « Etude pré-opérationnelle pour le développement des sports et loisirs de nature sur le secteur des Roches Bleues ».

Opération	Montant HT	Financier
Etude pré-opérationnelle pour le développement des sports et loisirs de nature sur le secteur des Roches Bleues	13 920,00 €	Fédération de la Châtaigneraie Limousine : 6 960,00 €
		Commune : 6 960,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

111-Tarifs municipaux – Camping saison 2019

Le Conseil Municipal :

- fixe à compter du 1^{er} janvier 2019, les tarifs du camping municipal tels qu'indiqués ci-dessous.

PRESTATIONS	TARIFS 2018	TARIFS 2019
Forfait 1 personne (1 personne + emplacement + voiture)	9,70 €	10,00 €
Forfait 2 personnes (2 personnes + emplacement + voiture)	14,50 €	15,00 €
Electricité	3,30 €	3,40 €
Adulte supplémentaire	5,00 €	5,20 €
Enfant (jusqu'à 10 ans)	2,20 €	2,30 €
Voiture supplémentaire	5,00 €	5,20 €
Réductions		
<i>sur la deuxième semaine de séjour</i>	7 %	7 %
<i>sur la troisième semaine de séjour</i>	12 %	12 %
<i>sur la quatrième semaine de séjour</i>	17 %	17 %
Location de tente (par jour et par personne)	6,50 €	6,50 €
Laverie (utilisation machine à laver)		2,00 €
Bloc de glace mise en dépôt bouteille « glaçon »	gratuit 2,00 €/unité	gratuit 2,30 €/unité
Prêt adaptateur électrique (caution)	20,00 €	20,00 €
Animaux (tenus en laisse)	Gratuit	Gratuit
Vidange camping-car (pour les personnes extérieures au camping)	5,00 €	6,00 €
Glace à rafraîchir	2,60 €	2,70 €
Boissons	2,10 €	2,20 €
Bouteille d'eau (50 cl)	1,00 €	1,00 €
Baguette	1,10 €	1,10 €
Croissant	1,25 €	1,30 €
Mobil-home n°1 (4 couchages)		

1 chambre 1 lit 140 et 1 chambre 2 lits 80 1 semaine (7 nuits) juillet et août 1 semaine juin et septembre 1 week-end (2 nuits) juillet et août 1 week-end juin et septembre Nuit supplémentaire caution	405,00 € 225,00 € 130,00 € 110,00 € 67,00 € 150,00 €	415,00 € 230,00 € 135,00 € 115,00 € 69,00 € 150,00 €
Mobil-home n°2 (4 couchages) 1 chambre 2 lits 90 et 1 chambre 2 lits 80 1 semaine (7 nuits) juillet et août 1 semaine juin et septembre 1 week-end (2 nuits) juillet et août 1 week-end juin et septembre Nuit supplémentaire caution	405,00 € 225,00 € 130,00 € 110,00 € 67,00 € 150,00 €	415,00 € 230,00 € 135,00 € 115,00 € 69,00 € 150,00 €
Mobil-home n°3 (6 à 8 couchages) 3 chambres 1 semaine (7 nuits) juillet et août 1 semaine juin et septembre 1 week-end (2 nuits) juillet et août 1 week-end juin et septembre Nuit supplémentaire caution	415,00 € 255,00 € 150,00 € 120,00 € 80,00 € 150,00 €	430,00 € 265,00 € 155,00 € 125,00 € 83,00 € 150,00 €
Location des Mobil-homes (1,2,3) Hors saison avril/mai et octobre Semaine week-end	 260,00 € 110,00 €	 268,00 € 115,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 22 voix pour ; 5 abstentions : Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Monsieur Philippe ROUDIER).

112- Admission en non valeur

Le Conseil Municipal :

Budget Principal

- prononce l'admission en non-valeur des titres de recette portés ci-dessous pour un montant global de 7,00 €.

Titre – 6/2016	4,50 €
Titre 6/2016	2,50 €

TOTAL	7,00 €

il s'agit du non règlement de frais d'accueil périscolaire

Budget Restaurant Scolaire

- prononce l'admission en non-valeur des titres de recette portés ci-dessous pour un montant global de 957,14 €.

Titres 2/2016 - 17/2016 - 36/2016 - 62/2016 - 82/2016 - 99/2016	223,20 €
Titres 163/2017 -172/2017 - 2018/9	140,80 €

Titres 2/2016 - 17/2016 - 36/2016 - 62/2016 - 82/2016 - 99/2016 - 123/2016
- 149/2016 - 156/2016 - 172/2016 - 10/2017 - 20/2017 - 38/2017 - 47/2017
- 73/2017 - 106/2017 - 137/2017

593,14 €

TOTAL 957,14 €

il s'agit du non règlement de frais de repas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

113-Concours « Maisons et Fermes Fleuries » - Récompenses

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à délivrer aux lauréats du concours « Maisons et Fermes Fleuries » des bons d'achats à utiliser chez différents commerçants de la Commune
- précise que ces bons d'achats seront pris en charge par le budget principal de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

114-Acceptation remboursement de sinistre

Le Conseil Municipal :

- autorise l'encaissement des indemnités de sinistre :
 - d'un montant de 874,75 € par SMACL, matériels cuisine endommagés suite orage (07/2017)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

115-Extension du réseau Eclairage Public – Demande de subvention

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Syndicat Energies Haute-Vienne pour le programme d'extension du réseau d'éclairage public 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

PERSONNEL

116-Transformations de postes - Services Techniques

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2018.
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste de Technicien Territorial à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2018.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

117-Transformations de postes - Service Administratif

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2018.

- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2018.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

118- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Le Conseil Municipal :

ARTICLE 1 : BENEFICIAIRES

L'indemnité horaire pour travaux supplémentaire (IHTS) pourra être versée aux fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires employés à temps complet, temps non complet et temps partiel, appartenant aux catégories C ou B, ainsi qu'aux agents contractuels à temps complet, temps non complet et temps partiel, de même niveau.

En raison des missions exercées et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, les emplois concernés par la présente délibération sont :

CADRES D'EMPLOIS	FONCTION	SERVICE
Adjoints Territoriaux Techniques	Agent Technique	Services Techniques
	Cuisinier	Restauration scolaire
	Responsable de service	Services Techniques
Agents de Maîtrise Territoriaux	Cuisinier	Restauration scolaire
	Responsable de service	Services Techniques
Techniciens Territoriaux	Responsable de service	Services Techniques
		Restauration scolaire
Adjoints Territoriaux Administratifs	Agent d'accueil	Services Administratifs
	Agent administratif	Services Administratifs
Rédacteurs Territoriaux	Agent administratif	Services Administratifs
	Responsable de service	Services Administratifs

Agents Sociaux Territoriaux	Agent administratif	Services Techniques
	Responsable de service	Services Techniques
Assistants Territoriaux Socio-Educatifs	Responsable de service	CCAS
Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	ATSEM	Service Affaires Scolaires
Adjoints Territoriaux Du Patrimoine	Agent Administratif	Bibliothèque
Educateurs Territoriaux Des Activités Physiques Et Sportives	Maitre-Nageur Sauveteur	Service Sports

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE VERSEMENT

Le versement de ces indemnités est **limité à 25 heures supplémentaires par agent au cours d'un même mois. Les heures de dimanches, de jours fériés ou de nuits sont prises en compte pour l'appréciation de ce plafond.**

Dans des circonstances exceptionnelles et pour une durée limitée, les agents pourront être amenés à réaliser des heures supplémentaires **au-delà du contingent mensuel sur décision motivée de l'Autorité Territoriale** avec information des représentants du personnel au Comité Technique.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'INDEMNISATION

Pour les agents à temps complet la rémunération horaire des heures supplémentaires sera calculée sur **la base d'un taux horaire prenant pour base le montant du traitement brut annuel de l'agent et de l'indemnité de résidence divisée par 1 820. Ce taux horaire sera ensuite majoré de 125 % pour les quatorze premières heures puis de 127 % pour les heures suivantes.**

En outre, l'heure supplémentaire sera majorée de 100 % lorsqu'elle sera effectuée de nuit (de 22 heures à 7 heures) et de 66 % lorsqu'elle sera accomplie un dimanche ou un jour férié.

Les agents qui bénéficient d'un temps partiel sur autorisation ou de droit pourront percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Le montant de l'heure supplémentaire applicable à ces agents sera déterminé en divisant par 1 820 la somme du montant annuel du traitement brut et de l'indemnité de résidence d'un agent au même indice exerçant à temps plein. Le contingent mensuel de ces heures supplémentaires ne pourra excéder un pourcentage du contingent mensuel prévu à l'article 6 du décret du 14 janvier 2002 précité (25 heures) égal à la quotité de travail effectuée par l'agent (article 7 du décret n°2004-777 du 29 juillet 2004 et article 3 alinéas 2 et 3 du décret n°82-624 du 20 juillet 1982).

Les agents à temps non complet et appartenant à un grade éligible aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), amenés à effectuer des heures au-delà de la durée normale définie lors de la création de l'emploi qu'ils occupent, seront rémunérés sur la base horaire résultant d'une proratisation de leur traitement, tant que le total des heures effectuées ne dépassera pas la durée du cycle de travail défini par la collectivité pour les agents à temps complet. Au-delà le montant sera calculé selon les mêmes modalités **qu'un agent à temps complet et conformément au décret n°2002-60 précité.**

ARTICLE 4 : VERSEMENT

Le paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires sera effectué après déclaration par **l'autorité territoriale ou le chef de service, des heures** supplémentaires réalisées par les agents et selon une périodicité *mensuelle*.

ARTICLE 5 : CUMULS

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont cumulables avec le régime indemnitaire **tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**. Une même heure supplémentaire ne peut donner lieu à la fois à un repos compensateur et à une indemnisation.

Elles ne peuvent être versées à un agent pendant les périodes d'astreinte (*sauf si celles-ci donnent lieu à une intervention non compensée par une indemnité spécifique*) et pendant les périodes ouvrant droit au remboursement des frais de déplacement.

ARTICLE 6 : DATE D'EFFET

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 03 octobre 2018

ARTICLE 7 : CREDITS BUDGETAIRES

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

119- Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités - Additif

Le Conseil Municipal :

- décide de compléter le tableau des emplois adoptés par délibération n°87/2018 en date du 03 juillet 2018, tel que précisé ci-dessous.

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois
Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives	Educateur des Activités Physiques et Sportives	1
Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique	Assistant d'Enseignement Artistique	1

- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

120- Conventions de mise à disposition des services municipaux pour l'entretien des zones d'activités économiques communautaires - Avenants

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec le Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne, les avenants aux conventions, joints en annexe et ayant pour objet de prolonger la mise à disposition auprès de la Communauté de Communes, d'une partie des services municipaux compétents en matière d'entretien (*voirie, réseaux, espaces verts, à l'exception de l'éclairage public*) des Z.A.E communautaires
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

URBANISME

121- Mise en place d'une démarche d'adressage – Dénomination et numérotation de voie communale

Le Conseil Municipal :

- décide de procéder à la dénomination suivante :
 - allée de la Vallade

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

122- Cession d'une parcelle de terrain cadastrée section AT n°135 sise « La Ville » à Aix-sur-Vienne

Le Conseil Municipal :

- accepte de rétrocéder la parcelle de terrain non bâtie cadastrée section AT n°135 située lieudit « La Ville » à Aix-sur-Vienne au profit de Madame Christiane PAROT, demeurant 8 rue Victor Hugo à Aix-sur-Vienne.
- précise que l'ensemble des frais inhérents à cette opération seront pris en charge par Madame Christiane PAROT : Remboursement des dépenses réalisées par la Commune lors de l'acquisition auxquels se rajoutent les frais liés à la nouvelle transaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

MARCHES PUBLICS

123- Foires et Marchés – Mise en œuvre d'une procédure de passation d'un contrat de concession : délégation de service public par voie d'affermage

Le Conseil Municipal :

- approuve le principe du recours à une délégation de service public par voie d'affermage, pour la gestion et l'exploitation des foires et marchés sur la Commune d'Aix-sur-Vienne, ainsi que celles des camions de ventes exceptionnelles et food-trucks .
- approuve les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire
- approuve le principe de lancement de la procédure de Délégation de Service Public pour une durée de 6 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

124- Règlement Intérieur – Ecole municipale de musique

Le Conseil Municipal :

- valide le règlement intérieur des utilisateurs de l'Ecole de musique d'Aix-sur-Vienne, tel que joint en annexe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

125- Convention de partenariat avec le réseau DIABLIM – Avenant n°4

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec le Président du réseau DIABLIM, l'avenant n°4 à la convention de partenariat tel que joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

126-Convention de location à titre précaire et révocable – garage 1 rue d'Isly - Reconduction

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'**avenant n°4** à la convention de location, tel que présenté en annexe, avec Monsieur Mathieu PAILLER, gérant du restaurant « La Petite Chopine », situé 54 avenue du Président Wilson.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

127-Convention pour la prise de repas au Restaurant Scolaire

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de l'association des Chantiers des Chemins Jacquaires, la convention ayant pour objet la prise de repas au restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Monsieur Patrice POT, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Yves JASMAIN, Monsieur Serge MEYER, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Florence LE BEC, Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Madame Annie LABRACHERIE, Madame Christine ROULIERE, Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Monsieur Yohan NGUYEN, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Philippe ROUDIER, Madame Christelle THORE.

Représentés : Madame Martine CELAS par Madame Marie-Claire SELLAS, Madame Marie-Noëlle DUMOND par Monsieur Serge MEYER, Madame Monique LE GOFF par Monsieur René ARNAUD, Monsieur Guy MARISSAL par Madame Christine ROULIERE.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude MONTIBUS

AFFAIRES FINANCIERES

128- Admissions en non valeur

Le Conseil Municipal :

Budget Principal

- prononce l'admission en non-valeur de la somme de 0,01 €, afin de régulariser une erreur de mandatement.

il s'agit d'une prestation effectuée par la société Delta Security.

Budget Restaurant Scolaire

- prononce l'admission en non-valeur des titres de recette portés ci-dessous pour un montant global de 606,20 €.

Titres R-10-10112/20-20112/14-14110/18-18107/12-12109/16-16113 - 2015	190,80 €
Titres R-43-43153/45-45145/46-46144/44-44148 - 2016	138,00 €
Titres R-57-57150 /52-52143/56—56152/51-511147 /48-48145/50-50149/53-53156/55-55151/49-49143/54-54153 - 2017	277,40 €

TOTAL	606,20 €

il s'agit du non règlement de frais de repas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

129- Etude pré-opérationnelle pour le développement des sports et loisirs de nature sur le secteur des Roches Bleues - Demande de subvention, rectificatif

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine (programme européen LEADER 2014-2020) pour le projet « Etude pré-opérationnelle pour le développement des sports et loisirs de nature sur le secteur des Roches Bleues ».

Opération	Montant HT	Financier	
Etude pré-opérationnelle pour le développement des sports et loisirs de nature sur le secteur des Roches Bleues	13 920,00 €	Fédération de la Châtaigneraie Limousine (80 %)	11 136,00 €
		Commune (20 %)	2 784,00 €

- cette délibération annule et remplace la délibération n°2018/110 en date du 1^{er} octobre 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

130- Réfection des sols école maternelle G.E Clancier – Demande de subvention

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière susceptible d'être accordée

Opération / Dépenses		Financier	
Réfection des sols école maternelle		Etat DETR (25 %)	23 750,00 €
		Commune (75 %)	71 250,00 €
TOTAL HT :	95 000,00 €	TOTAL HT :	95 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

PERSONNEL

131- Recensement de la Population – Recrutement des Agents recenseurs

Le Conseil Municipal :

- décide de créer 12 emplois temporaires à temps complet d'agents recenseurs du 04 janvier 2019 au 16 février 2019,
- les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis, conformément aux instructions de l'INSEE,
- les agents recenseurs recrutés seront rémunérés sur la base de l'indice brut 347
- précise que Monsieur le Maire est chargé de procéder au recrutement des agents recenseurs,
- précise que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget principal de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

ASSAINISSEMENT

132- Service public de l'assainissement – Prolongation du contrat de délégation de service public en cours

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant de prolongation du contrat de délégation de service public pour le service de collecte des eaux usées et des eaux pluviales, jusqu'au 31 décembre 2019.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le délégataire l'avenant ainsi approuvé et toutes les pièces s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 21 voix pour ; 7 abstentions : Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Philippe ROUDIER).

URBANISME

133- Déploiement des Infrastructures de très haut débit, fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH – Fiber To The Home) – Acquisition foncier - Modificatif

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à acquérir auprès de ORANGE, 78 rue Olivier de Serres, 75015 PARIS, la parcelle cadastrée AV n°316 sise place René Gillet, pour un montant de 4 989,60 € TTC
- précise que l'ensemble des frais inhérents à cette opération sera pris en charge par la Commune
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.
- cette délibération annule et remplace la délibération n°2018/57 en date du 03 avril 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

134- Election des membres de la commission de concession et de délégation de service public à caractère permanent

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- décide de créer une commission permanente de concession et de délégation de service public de la commune d'Aixe-sur-Vienne
- procède au vote nécessaire à la désignation des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de concession et de délégation de service public à caractère permanent

Considérant les résultats du vote à main levée accepté à l'unanimité,

- fixe la composition de la Commission de concession et de délégation de service public à caractère permanent, comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monique LE GOFF	Xavier ABBADIE
Jean du BOUCHERON	Christiane GADAUD
Marie-Noëlle DUMOND	Serge MEYER
Patrice POT	Annie LABRACHERIE
Jean-Marie FARGES	Pierre LE COZ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

135-Commission de contrôle en matière électorale – Désignation des membres

Le Conseil Municipal :

- désigne
 - Monsieur Serge MEYER
 - Monsieur Guy MARISSAL
 - Madame Marie-Claire SELLAS
 - Monsieur Jean-Marie FARGES
 - Madame Marie-Agnès TREILLARD

En qualité de membres titulaires de la commission de contrôle, en matière électorale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Martine CELAS, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Noëlle DUMOND, Monsieur Patrice POT, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Yves JASMAIN, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Florence LE BEC, Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Madame Annie LABRACHERIE, Madame Christine ROULIERE, Madame Gisèle MOREAU, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Monsieur Yohan NGUYEN, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Philippe ROUDIER, Madame Christelle THORE

Représentés : Monsieur Jean-Marie FARGES par Madame Marie-Agnès TREILLARD.

Secrétaire de séance : Madame Florence LE BEC

AFFAIRES FINANCIERES

136-Décision modificative n°1 – Budget Commune

Le Conseil Municipal :

- adopte la décision modificative n°1, Budget Commune, telle que définie dans le tableau ci-dessous.

FONCTIONNEMENT

Désignation	Dépenses	Recettes
	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
011 – Charges à caractère général 60633 – Fourniture de voirie <i>(fonction 822.0)</i>	+ 35 000,00 €	
73 – Impôts et Taxes 7381 – Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe sur la publicité <i>(fonction 822.0)</i>		+ 35 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

137-Décision modificative n°1 – Budget Annexe Restaurant Scolaire

Le Conseil Municipal :

- adopte la décision modificative n°1 budget Annexe Restaurant scolaire, telle que définie dans le tableau ci-dessous.

FONCTIONNEMENT

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011 – Charges à caractère général 60623 – Alimentation (251)		+ 5 000,00 €
65 – Autres charges de gestion courante 6542 – Créances éteintes (251)		+ 500,00 €
67 – Charges Exceptionnelles 678 – Autres Charges Exceptionnelles (251)	- 5 500,00 €	

INVESTISSEMENT

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
20 – Immobilisations incorporelles 2051 – Concessions et droits similaires (251)		+ 500,00 €
21 – Immobilisations corporelles 2158 – Autre installations, matériels et outillages divers (251)	- 500,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

138- Requalification urbaine du secteur Mairie / place René Gillet – Autorisation de Programme / Crédits de paiement - Modification

Le Conseil Municipal :

- acte la modification des montants des crédits de paiement pour l'année 2018 et la nouvelle ventilation des crédits de paiement de l'autorisation de programme pour l'opération Requalification urbaine Mairie/ place René Gillet, tel que joint en annexe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

139- Versement d'une subvention – Budget Annexe Restaurant Scolaire

Le Conseil Municipal :

- autorise le versement d'une subvention de 150 000,00 € au profit du budget annexe du Restaurant Scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

140- Versement d'une subvention – Budget Annexe CCAS

Le Conseil Municipal :

- autorise le versement d'une subvention de 49 000,00 € au profit du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

141- Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – Budget Commune

Le Conseil Municipal :

- jusqu'à l'adoption du budget 2019, autorise Monsieur le Maire :
 - o à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, aux opérations d'ordre et aux restes à réaliser inscrits au budget 2018.

Affectation	Libellé	Programmation BP 2018	RAR	Ouverture crédits
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
2031	Frais d'études	56 500,00 €	/	18 530,00 €
2033	Frais insertion	36 700,00 €	/	/
2051	Concessions et droits similaires	12 920,00 €	/	8 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 20		106 120,00 €	/	26 530,00 €
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2111	Terrains nus	12 913,00 €	12 912,64 €	5 619,75 €

2115	Terrains bâtis	91 312,00 €	41 311,55 €	
21312	Bâtiments scolaires	/	/	
21318	Autres bâtiments publics	10 520,00 €	10 519,73 €	
2152	Installations de voirie	26 202,00 €	/	
21534	Réseaux d'électrification	16 700,00 €	/	
21571	Matériel roulant	133 500,00 €	/	
21578	Autres matériels et outillage voirie	9 000,00 €	/	
2158	Autres installations, matériels..	112 339,00 €	22 272,08 €	90 000,00 €
2182	Matériels de transport	18 000,00 €	/	
2183	Matériel de bureau et informatique	22 964,00 €	894,00 €	
2184	Mobilier	600,00 €	/	
2188	Autres immobilisations	16 339,00 €	/	
TOTAL CHAPITRE 21		470 389,00 €	87 910 ,00€	95 619,75 €
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS				
2312	Terrains	2 340,00 €	2 340,00 €	
2313	Immos en cours construction	1 546 259,00 €	151 912,00 €	600 000,00 €
2315	Immos en cours Ins. Techniques	2 947 966,17 €	226 973,31 €	428 718,07 €
238	Avances versées sur commande d'immobilisations corporelles	/	/	/
TOTAL CHAPITRE 23		4 496 565,17 €	381 692,91 €	1 028 718,07 €

- les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019 lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

142- Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – Budget Annexe Restaurant Scolaire

Le Conseil Municipal :

- jusqu'à l'adoption du budget 2019, autorise Monsieur le Maire :
 - o à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, aux opérations d'ordre et aux restes à réaliser inscrits au budget 2018.

Affectation	Libellé	Programmation BP 2018 + DM	RAR	Ouverture crédits
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
2051	Concessions et droits similaires	500,00 €	/	/
TOTAL CHAPITRE 20		500,00 €		/
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2158	Autres installations, matériels, outillages	43 962,38 €	3 712,00 €	8 937,60 €
2183	Matériel de bureau et informatique	2 400,00 €	/	2 000,00 €
2184	Mobilier	521,92 €	521,92 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	600,00 €	/	
TOTAL CHAPITRE 21		47 984,30 €	4 233,92 €	10 937,60 €
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS				
2313	Immos en cours construction	19 000,00 €	/	4 750,00 €
TOTAL CHAPITRE 23		19 000,00 €	/	4 750,00 €

- les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019 lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

143- Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – Budget Annexe Assainissement

Le Conseil Municipal :

- jusqu'à l'adoption du budget 2019, autorise Monsieur le Maire :
 - o à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, aux opérations d'ordre et aux restes à réaliser inscrits au budget 2018.

Affectation	Libellé	Programmation BP 2018	RAR	Ouverture crédits
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
2031	Frais d'études	14 682,00 €	13 182,00 €	2 125,00 €
2033	Frais insertion	7 000,00 €	/	
2051	Concessions et droits similaires	/	/	
TOTAL CHAPITRE 20		21 682,00 €	13 182,00 €	2 125,00 €
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
21311	Bâtiments d'exploitation	10 000,00 €	/	2 500,00 €
21562	Service d'assainissement	/	/	/
2183	Matériel de bureau et informatique	1 500,00 €	/	375,00 €
2188	Autres immobilisations corp.	/	/	/
TOTAL CHAPITRE 21		11 500,00 €	/	2 875,00 €
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS				
2315	Immos en cours Ins. Techniques	314 350,93 €	48 655,96 €	66 423,74 €
TOTAL CHAPITRE 23		314 350,93 €	48 655,96 €	66 423,74 €

- les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019 lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

144- Tarifs municipaux pour l'année 2019

Le Conseil Municipal :

- fixe à compter du 1^{er} janvier 2019 les tarifs municipaux tel qu'il est indiqué ci-dessous :

CIMETIERE :

Travaux de fossoyage :

TARIF HORS TAXES

✂ Creusement et comblement d'une fosse simple	169,50 €
✂ Creusement et comblement d'une fosse double	279,13 €
✂ Ouverture et fermeture d'un caveau avec tampon	144,13 €
✂ Ouverture et fermeture d'un caveau avec dalle	214,16 €
✂ Redevance pour inhumation (en fosse ou caveau)	105,56 €
✂ Redevance pour exhumation	105,56 €
✂ Redevance pour réduction de corps	72,07 €
✂ Redevance dépose d'urne dans une case ou un caveau	56,84 €

TARIF exonéré de TVA

✂ Location d'un caveau communal (par jour)	1,20 €
✂ Concession (le m ²)	159,00 €
✂ Concession cinéraire prix unitaire (2 urnes par case) durée de la concession 30 ans	800,00 €

✂ Consommation d'eau pour la construction ou nettoyage de sépultures par des Entreprises
Taxe forfaitaire par caveau

20,00 €

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC :

↳ Stationnement taxis pour emplacement 50,00 €

VENTE DE TERRE VEGETALE le m3 :

Aixois
2,35 € le m3 non livré

Non Aixois
4,7 € le m3 non livré

PHOTOCOPIE :

↳ Tarif photocopie A4 0,25 €
↳ Tarif photocopie A3 0,45 €
↳ Tarif télécopie 0,55 €

PISCINE :**Entrée (durant ouverture au Public)**

↳ Entrée enfant – étudiant 2,80 €
↳ Abonnement 5 entrées enfant – étudiant 12,50 €
(durée de validité de l'abonnement : un an)
↳ Abonnement 10 entrées enfant – étudiant 21,00 €
(y compris gym. volontaire)
(durée de validité de l'abonnement : un an)
↳ Entrée adulte 3,70 €
↳ Abonnement 5 entrées adultes 16,00 €
(durée de validité de l'abonnement : un an)
↳ Abonnement 10 entrées adulte 27,00 €
(durée de validité de l'abonnement : un an)
↳ Entrée des Ecoles Élémentaires et Maternelles :
↳ de la Communauté de Communes 2,80 €
↳ hors de la Communauté de Communes 3,30 €
↳ Entrée Associations et groupes (à partir de 10) 3,30 €
↳ Leçon de natation, la leçon 5,80 €
↳ Séance d'aquagym 3,50 €
↳ Séance d'aquaboxing 3,50 €
↳ Enseignement de la natation scolaire - tarif groupe 25,00 €
↳ Test Brevet Aptitude à la Natation 3,10 €
↳ Séance Age en mouvement / DIABLIM / Sports Santé Sans supplément

LOCATION DES SALLES MUNICIPALES ET DE MATERIEL

Gratuité totale pour toutes les réunions et Assemblées Générales des associations aixoises (au même titre que les activités régulières) à l'exception des manifestations.

SALLE YVES MONTAND

Caution : 200.00 €

Associations aixoises	50.00 €
Associations non aixoises et entreprises	100.00 €
Forfait journée supplémentaire	10.00 €

RESTAURANT SCOLAIRE

Caution : 350.00 €

	ASSOCIATIONS AIXOISES EXCLUSIVEMENT
Sans cuisine	50.00 €
Forfait technique* redevable également pour les mises à disposition gratuites	30.00 €
Forfait journée supplémentaire	20.00 €

* montage estrade, installation sono...

SALLE ANTOINE BLONDIN

Caution : 200,00 €

6,00 € de l'heure

30,00 € la journée

SALLE JEAN MOUNIER

Caution : 200.00 €

Tarif par jour

Associations aixoises	10.00 €
Associations non aixoises et entreprises	20.00 €

CENTRE JACQUES PREVERT

Caution : 350.00 €

LOCATION DU CENTRE CULTUREL J. PREVERT	ORGANISATION DE MANIFESTATION		
	ASSOCIATIONS AIXOISES	ASSOCIATIONS NON AIXOISES	ENTREPRISES
Cafétéria	20.00 €	40.00 €	60.00 €
Salle vidéo (matériel audio/vidéo inclus)	31.00 €	62.00 €	93.00 €
Grande salle	102.00 €	204.00 €	306.00 €
Supplément Cuisine	40.00 €	80.00 €	120.00 €
Ensemble du Centre	204.00 €	408.00 €	612.00 €
Forfait technique* redevable également pour les mises à disposition gratuites	54.00 €	107.00 €	107.00 €
Forfait vaisselle	20,00 €	51.00 €	51.00 €

Forfait journée supplémentaire « Ensemble »	51.00 € par jour	102.00 € par jour	102.00 € par jour
--	---------------------	----------------------	----------------------

*lumière, son, montage estrade...

LOCATION DE MATERIEL

MATERIEL	CAUTION	LOCATION
1 Tables + 2 bancs (base)	16,00 €	Gratuit
Grilles	50,00 €	Gratuit
Panneaux	50,00 €	Gratuit
Barrières	Gratuit	Gratuit

- Matériel non transporté pour les particuliers

SPECTACLES CENTRE CULTUREL JACQUES PREVERT

↗ plein tarif adulte	8,00 €
↗ réduit (collégiens, étudiants, demandeurs d'emploi et abonnés)	5,00 €
↗ scolaires (6-12 ans)	3,00 €
↗ Enfants (- 6ans) Sauf pour les spectacles jeunes publics	gratuit
↗ spectacles jeunes publics :	
↗ enfants – 12 ans	2,00 €
↗ adultes accompagnateurs	4,00 €
↗ conférence	6,00 €
↗ exposition	3,00 €
↗ cinéma	1,00 €
↗ carte d'abonnement (nominative et valable 1 an)	6,00 €
↗ FESTHEA (valable pour la durée du festival)	
↗ 1 spectacle	5,00 €
↗ forfait 1 jour	8,00 €
↗ forfait 2 jours	15,00 €

INTERVENTIONS DES SERVICES MUNICIPAUX

MATERIEL : TARIF HORAIRE

↪ Tractopelle (chauffeur en supplément)	34,70 €
↪ Fourgon (chauffeur en supplément)	8,20 €
↪ Véhicule type fourgonnette (chauffeur en supplément)	6,10 €
↪ Tondeuse auto portée (chauffeur en supplément)	34,70 €
↪ Tracteur REFORM (chauffeur en supplément)	18,40 €
↪ Nacelle élévatrice (chauffeur en supplément)	13,30 €
↪ Camion benne (chauffeur en supplément)	13,30 €

MAIN D'OEUVRE : TARIF HORAIRE

↪ Technicien	29,90 €
↪ Adjoint Technique	23,30 €
↪ Agent d'astreinte	33,00 €

VENTE DE REPAS AU CCAS

TARIF HORS TAXES

Repas vendu au CCAS dans le cadre du service de portage de repas à domicile	5,96 €
---	--------

ADMINISTRATION GENERALE

TARIF Exonéré de TVA

Edition d'étiquettes autocollantes à partir des listes électorales (toute centaine commencée sera facturée)	2,50 € pour 100
Transmission fichier sous format dématérialisé (fourniture du CD vierge par le demandeur)	gratuit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

145- Remboursement indemnité de sinistres

Le Conseil Municipal :

- autorise l'encaissement des indemnités de sinistres :
 - d'un montant de 1 871,08 € par SMACL (lampadaire endommagé à Pompadour).
 - d'un montant de 122,25 € par SMACL (barrières de ville rue Sadi Carnot).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

PERSONNEL

146- Convention de mise à disposition de personnel auprès de la Communauté de Communes du Val de Vienne – Avenant n°6

Le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant n°6 à la convention de mise à disposition d'un Agent communal auprès de la Communauté de Communes du Val de Vienne,

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne, l'avenant à la convention joint en annexe et ayant pour objet la mise à disposition de personnel communal auprès des services de la Communauté de Communes du Val de Vienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

147- Transformation de poste – Service Administratif

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet à compter du 1er février 2019
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er février 2019
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

ASSAINISSEMENT

148- Redevance appliquée à la Commune de Saint-Priest-sous-Aixe – Raccordement des Eaux Usées sur la station d'épuration de Panguet

Le Conseil Municipal :

- fixe pour l'année 2018, le montant de la redevance annuelle d'assainissement applicable à la Commune de Saint-Priest-sous-Aixe à 0,4849 €/ m3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

149- Redevance assainissement pour l'année 2019

Le Conseil Municipal :

- fixe à partir du 1^{er} janvier 2019 le montant de la redevance assainissement à :
 ↳ Redevance annuelle par branchement – part fixe : 40,00 €.

↳ Redevance par mètre cube consommé : 1,6719 € par m3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 21 voix pour ; 7 abstentions : Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Philippe ROUDIER).

AFFAIRES DIVERSES

150- Convention de mise à disposition de locaux – Vannerie Traditionnelle Emmanuel PUYBONNIEUX – Avenant n°5

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 à la convention de mise à disposition de locaux, sis 2 rue Rochefroide 87700 Aix-sur-Vienne (telle que présentée en annexe), avec Monsieur Emmanuel PUYBONNIEUX demeurant 5 rue Lavoisier 87700 Aix-sur-Vienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

151- Convention de mise à disposition de parcelles de terrain non bâti cadastrées section AS n°180 et 230 sises Moulin Moreau - Vannerie Traditionnelle Emmanuel PUYBONNIEUX

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de deux parcelles de terrain communales non bâties, cadastrées section AS n° 180 et AS n° 230, sises en bordure de l'Aixette, lieudit Moulin Moreau (telle que présentée en annexe), avec Monsieur Emmanuel PUYBONNIEUX demeurant 5 rue Lavoisier 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

152- Convention de droit d'usage pour l'installation d'équipements de communications électroniques

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire de la commune d'Aixe-sur-Vienne à signer avec Monsieur le Président du syndicat mixte DORSAL, la convention de droit d'usage pour l'installation d'équipements de communication électroniques telle que jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

153- Construction de préaux, groupe scolaire Robert Doisneau – Demande de subvention

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière susceptible d'être accordée dans le cadre de l'opération de construction de préaux au groupe scolaire R DOISNEAU.

Opération / Dépenses		Financier	
Construction de préaux	:	Etat DETR (25%)	: 47 500,00 €
	:	Conseil Départemental (10%)	: 19 000,00 €
	:	Commune (65%)	: 123 500,00 €
TOTAL HT	:	TOTAL HT	: 190 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité